

# Entre Nous

NOVEMBRE 2009 Volume 34, N° 1

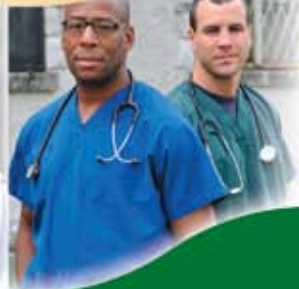
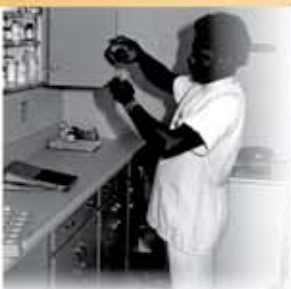
**LE SERVICE  
CORRECTIONNEL DU  
CANADA VOUS INVITE  
À CÉLÉBRER SON  
30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**



**Fierté**

**Gens**

**Tradition**



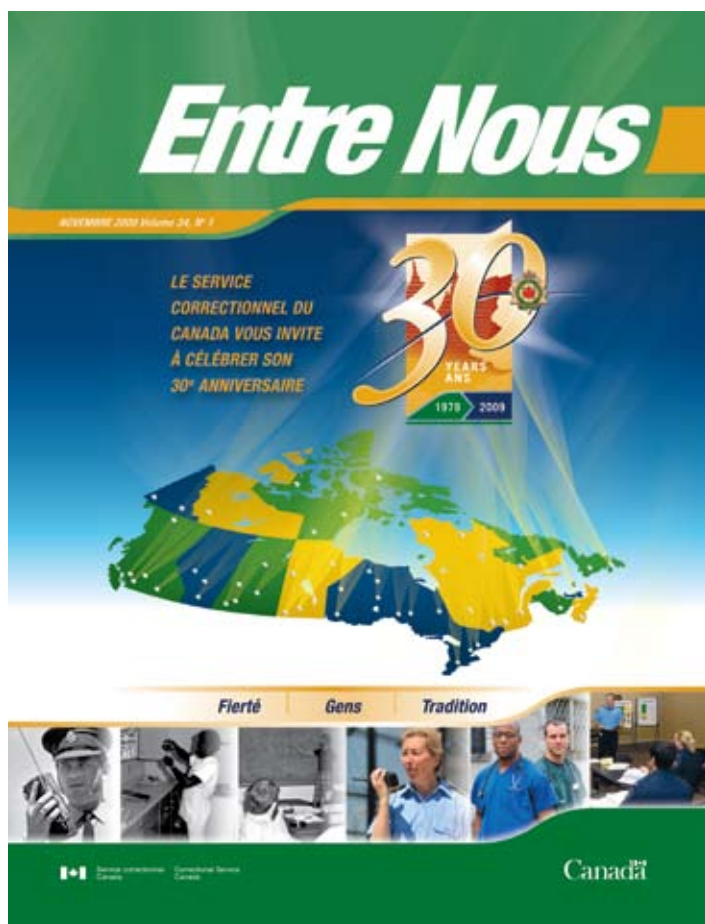
Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada

# Table des matières

## COUVERTURE



## MANCHETTES



6

Message du ministre	3
Message du commissaire	4
Message de la rédactrice en chef	5
Les armoiries du SCC	6



12

Un regard vers le passé : L'évolution du rôle des agents de libération conditionnelle	7
---	---

Un des employés du SCC ayant les plus longs états de service : Doug Abrams	8
--	---

Né en 1979 : Entrevue avec Brendan Devlin	9
--	---



16

Évolution des uniformes (1979-2009)	10
--	----

Musée pénitentiaire du Canada	11
-------------------------------	----

Les services aux victimes au SCC : du début à aujourd'hui	12
--	----

Les agents de correction du SCC	13
---------------------------------	----



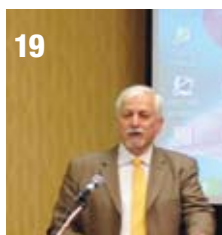
18

Les gens avant tout : L'héritage de Donald Yeomans, le premier commissaire du SCC	14
---	----

Les opérations étrangères du SCC	16
----------------------------------	----

Les soins infirmiers au SCC – 30 ans d'expertise en soins de santé	17
---	----

Le rôle de la recherche au SCC	18
--------------------------------	----



19

Le point sur la transformation : tout passe par l'intégration	19
--	----

Miser sur le succès : Un autre chapitre des programmes correctionnels efficaces	22
---	----

Mots croisés	23
--------------	----

Convention de la poste-publication n° : 40063960  
Retourner toute correspondance canadienne ne pouvant être livrée au :  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P9





Peter Van Loan, ministre de la Sécurité publique

## Message du ministre

Le magazine **Entre Nous** est publié par le Secteur des affaires publiques et des relations parlementaires du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles publiés dans ce numéro ne reflètent pas nécessairement les opinions du commissaire.

### Commissaire adjointe, Affaires publiques et relations parlementaires

Lori MacDonald

### Rédactrice en chef et commissaire adjointe associée, Affaires publiques et relations parlementaires

Joanne John

### Rédaction

Personnel des régions et des Communications stratégiques

### Photographes

Cezary Gesikowski et Chelsey Donohue

### Renseignements

Frank Butara

### Révision et traduction

Bureau de la traduction et Services linguistiques du SCC

### Conception graphique

kameleons.ca

### Comité de rédaction

Scott Harris

Patrice Miron

Linda Roy

Mary Beth Wolicky

Les articles peuvent être reproduits entièrement, avec la permission du Service correctionnel du Canada, en précisant leur source.

L'équipe d'**Entre Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

### Entre Nous/Let's Talk

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Téléphone : 613-995-5364

Télécopieur : 613-947-1184

www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada Novembre 2009

 Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Je suis heureux de féliciter chacun d'entre vous, membres du Service correctionnel du Canada, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'appellation actuelle de l'organisation.

Vous devriez tous être fiers de la solide tradition du SCC en tant que défenseur de la sécurité des Canadiens, qui est le fruit du travail que vous accomplissez dans la collectivité, dans nos établissements et aux administrations centrale et régionale.

Le Service correctionnel du Canada continue de jouer un rôle important dans les efforts que déploie le gouvernement pour assurer la sécurité des Canadiens et des collectivités. Nous ne vous remercions pas assez de tout le travail que vous faites quotidiennement pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. La façon dont nous traitons les gens atteints de troubles mentaux touche à l'essence même de ce qu'est le Canada et témoigne des valeurs de compassion, de sympathie et de bienveillance qui nous sont chères à nous tous en tant que Canadiens. Trop souvent, ce travail repose sur vos épaules.

Je vais continuer de soulever cette question lors de discussions sur le crime, la justice et les services correctionnels comme je l'ai fait récemment auprès de mes homologues provinciaux et territoriaux à la réunion fédérale-provinciale-territoriale qui a eu lieu au Nouveau-Brunswick. Nous avons fait de grands progrès à cette réunion et reconnu qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la santé mentale.

Je suis fier des réalisations du SCC et de votre détermination à accroître la sécurité des collectivités canadiennes. Je suis persuadé que le Programme de transformation va améliorer la contribution du SCC à la sécurité publique au Canada en bâtissant sur les fondements solides que chacun d'entre vous a contribué à ériger.

## MÉDAILLE ET BARRETTE POUR SERVICES DISTINGUÉS EN MILIEU CORRECTIONNEL

Je voudrais également féliciter le commissaire du SCC, Don Head, qui s'est fait décerner la Médaille et la Barrette pour services distingués en milieu correctionnel. La médaille récompense des hommes et des femmes qui se dévouent pour assurer la sécurité publique du Canada et souligne leurs longs états de service marqués par des réalisations exceptionnelles. En 1998, Don a reçu sa médaille après 20 années de services exemplaires à temps plein au sein d'un service correctionnel au Canada, dont 10 années en qualité d'agent de la paix dans un établissement de détention, un bureau de libération conditionnelle ou un bureau de probation. Cette année, il recevra la Barrette pour services distingués en milieu correctionnel, qui viendra s'ajouter à sa médaille, en hommage à ses 30 années de services exceptionnels. Je suis sûr que vous vous joignez tous à moi pour féliciter Don et le remercier de sa contribution inestimable à la sécurité publique du Canada. ■

# Message du commissaire

**« JE SUIS FIER DE VOUS PRÉSENTER CE NUMÉRO SPÉCIAL D'ENTRE NOUS QUI CÉLÈBRE LE 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. »**



Don Head, *commissaire*

Tout comme certains d'entre vous, j'ai commencé ma carrière en milieu correctionnel lorsque le Service correctionnel du Canada (SCC) était le Service canadien des pénitenciers. Je me souviens de la transition au nouveau nom et de l'introduction des nouveaux insignes et uniformes. Je regarde ces trente dernières années avec beaucoup de fierté pour ce que nous avons accompli en tant qu'organisme et avec affection et respect pour les nombreux collègues que j'ai eu l'occasion de rencontrer et avec lesquels j'ai travaillé au cours de ces années.

La prestation de services correctionnels efficaces est fondée sur le travail d'équipe et une approche intégrée. Nous nous fions à la bonne volonté et au professionnalisme de l'autre alors que nous travaillons à assurer la réadaptation des délinquants et leur réinsertion sociale en toute sécurité. Que ce soit l'agent de correction faisant des patrouilles dans un établissement ou un agent de libération conditionnelle surveillant un délinquant dans la collectivité, notre sécurité et notre bien-être dépendent de la coopération et de la collaboration de chacun.

Notre équipe est soutenue par des partenariats solides que nous avons établis avec des bénévoles, des comités consultatifs de citoyens, d'autres partenaires et intervenants dans la collectivité. Sans liens avec les collectivités, nous ne pouvons pas nous acquitter adéquatement de notre mandat qui est d'améliorer la sécurité du public.

Grâce au professionnalisme de nos collègues et aux nombreux partenariats que nous avons créés, je peux dire avec fierté que nous avons une équipe incroyable de personnes qui ont des principes et qui, dans l'exercice de leurs fonctions, sont dévouées et intègres. Chacun d'entre vous dépasse régulièrement les attentes pour assurer la sécurité publique partout au pays. Les faits sont révélateurs.

Au cours des trente dernières années, nous avons fait plusieurs grands pas dans le domaine correctionnel.

Des systèmes correctionnels de partout sur la planète se tournent régulièrement vers nous pour solliciter notre expertise et nos conseils. Nos collègues ont parcouru la planète pour aider des pays comme Haïti, le Kosovo et l'Afghanistan à reconstruire ou à établir leur propre système correctionnel.

Nous faisons actuellement des efforts pour redéfinir et renforcer notre approche en matière correctionnelle dans plusieurs domaines différents. Le Programme de transformation en cours permettra d'accroître notre capacité à relever avec succès les défis auxquels nous faisons face et notre contribution à la sécurité publique.

Il s'agit d'un moment stimulant pour travailler dans le domaine correctionnel. Je sais que le rythme du changement peut être étourdissant, mais je suis certain que le Programme de transformation aboutira à des réalisations encore plus remarquables dans les années à venir et qu'il offrira au personnel des possibilités excitantes.

J'encourage chacun d'entre vous à prendre du temps afin de participer aux événements organisés au cours de l'année pour célébrer le 30<sup>e</sup> anniversaire et à lire ce numéro d'*Entre Nous*. Pour ceux qui sont, comme moi, des « anciens » du Service, ce sera une occasion de revivre une partie de notre histoire commune. Ceux qui sont arrivés récemment au Service pourront connaître le chemin qu'a parcouru le SCC. Alors que nous avançons dans notre parcours, il est important de ne pas oublier qui nous sommes et d'où nous venons. ■

# Fierté, gens, tradition



Joanne John, rédactrice en chef

Ce numéro d'*Entre Nous* célèbre les trente ans d'histoire du Service correctionnel du Canada (SCC). Alors, en tant que rédactrice en chef, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous faire part de mes réflexions.

Alors que vous parcourez ce numéro, vous remarquerez que beaucoup de choses ont changé et que beaucoup d'autres ont été réalisées dans les trente dernières années. Dans ces pages, nous avons pris soin de saisir plusieurs moments marquants dans l'évolution de notre organisme au cours de cette période.

La narration est une belle tradition et une façon profondément intime de connaître les gens, les lieux et la culture. Je dois dire que depuis mon arrivée au Service, il y a un peu plus de trois ans, il m'est souvent arrivé de profiter de l'occasion d'écouter les histoires des « doyens » et de me délecter de la passion qu'ils éprouvaient et qu'ils éprouvent toujours pour leur travail. Au printemps dernier, j'ai eu le plaisir de coanimer la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire qui a eu lieu à Ottawa et d'être témoin du grand nombre de façons dont nous avons repris nos vieilles traditions. Ce fut une expérience émouvante et inspirante, et je me sens privilégiée de faire partie de la culture du SCC.

Dans le présent numéro d'*Entre Nous*, nous revoyons certaines de nos histoires et traditions. Le conservateur Dave St. Onge nous offre une visite du Musée du SCC à Kingston, et un article illustré de photographies présente une brève rétrospective des uniformes portés par le personnel de première ligne au cours des trois dernières décennies.

D'autres articles donnent un aperçu de la croissance des opérations du SCC. Par exemple, il y a trente ans, la simple idée de fournir des renseignements sur les délinquants relevant des autorités fédérales aux victimes était aussi éloignée que certains de nos établissements. De nos jours, bien sûr, les services aux victimes font partie intégrante du mandat des services correctionnels.

De la même façon, dans les trente dernières années, le SCC a apporté des changements considérables au rôle des agents de libération conditionnelle et a tissé des liens solides avec un large éventail de bénévoles qui contribuent au travail que nous faisons.

J'espère qu'à la lecture de ces articles vous ressentirez de la fierté à l'égard de notre histoire d'approche correctionnelle judicieuse et du rôle que chacun d'entre nous a joué dans la création de cette histoire. Nos traditions sont un héritage partagé de chaque employé du SCC et constituent le fondement de jalons futurs. Elles définissent qui nous sommes, d'où nous venons et où nous allons.

Après tout, les grands avènements se fondent sur un passé solide.

Finalement, je veux vous souhaiter un bon 30<sup>e</sup> anniversaire et félicitations à tous! Que vous soyez retraité, tout nouveau au Service ou quelque part entre les deux, vous avez aidé et vous aidez à façonner l'histoire du SCC, ce qui est un rôle important dans le service aux Canadiens. ■

# Les armoiries du SCC



Par Ryan Benson, conseiller en communications

Les armoiries du Service correctionnel du Canada (SCC) sont le symbole le plus important et le plus reconnaissable : il figure fièrement sur tous les documents officiels, affiches, pages Web et uniformes. Quel est son sens et comment se fait-il qu'un simple graphique décrive si bien qui nous sommes et ce que nous faisons?

En fait, on peut parler de nos armoiries comme d'un insigne, puisque des « armoiries » sont des emblèmes au-dessus d'un casque et d'un bouclier dans les armes héraldiques. À l'origine, les armoiries étaient utilisées au Moyen Âge pour que les chevaliers, revêtus de leurs armures qui les rendaient pratiquement identiques, puissent distinguer leurs amis de leurs ennemis lors de combats rapprochés. Plus tard, elles ont été utilisées en Europe par des familles et des clans (ayant souvent des liens avec la royauté) pour afficher leur identité au pays ou à l'étranger.

De nos jours, les armoiries et les insignes sont toujours utilisés aux fins d'identification; cependant, la conception, l'affichage et l'attribution de tels symboles relèvent d'un domaine très précis : l'héraldique. Puisque le Canada est une monarchie constitutionnelle, la responsabilité relativement à l'héraldique repose entre les mains de la reine qui délègue ce pouvoir au gouverneur général. Les aspects opérationnels de l'héraldique sont donc supervisés par l'Autorité héraldique du Canada, qui est située à Rideau Hall.

Revenons au SCC. En 1979, le Service canadien des pénitenciers était rebaptisé le Service correctionnel du Canada et recevait un nouveau mandat, soit celui de protéger les collectivités en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle humain sur eux. Aussi, il fallait trouver un symbole identificateur à l'échelle du Service; alors le commissaire de l'époque, Donald Yeomans, a sollicité des propositions de partout au Service. Vous pouvez voir dans les présentes pages certains des symboles proposés qui ont été pris en considération, mais la version qui a finalement été adoptée est un

mélange des éléments jugés les plus pertinents à la nouvelle identité et au nouveau rôle du SCC.

Comme pour tout ce qui touche l'héraldique, presque tous les éléments, y compris les couleurs, de notre insigne ont une signification et un symbolisme bien particuliers. En commençant par le haut, la couronne est le symbole du service à la Couronne découlant de nos traditions monarchiques. L'étoile à six branches qui l'entoure était utilisée à l'origine par le Service canadien des pénitenciers comme insigne; elle est donc notre lien aux traditions et à l'héritage de l'organisme.

La feuille d'érable dans le centre ne nécessite pas d'explications, puisqu'elle est un élément obligatoire pour toute héraldique du gouvernement canadien. Le flambeau, quant à lui, est un symbole d'apprentissage et de connaissance : une source de lumière et d'espoir qui fait clairement état des leçons que doivent tirer les délinquants sous notre garde et notre contrôle ainsi que de la sagesse que doivent avoir ceux qui cherchent à réhabiliter les délinquants.

La clé est particulièrement éloquent dans un environnement correctionnel, quoique vous remarquerez que celle-ci est à l'envers afin de symboliser la formation, l'éducation, la libération conditionnelle et finalement le déverrouillage de la porte à la fin de la peine du délinquant. Un autre élément important est l'anneau (bande) vert derrière la devise. La couleur verte représente les bénévoles, un lien essentiel pour la réinsertion sociale des délinquants, le moment venu.

Le dernier élément, qui est peut-être le plus important, est la devise : *Futura Recipere* – « Prendre en main son avenir ». À la fin des années 70, Roman Bertrand, un administrateur principal du SCC, a utilisé sa connaissance du latin acquise lorsqu'il était prêtre pour exprimer notre mission qui est d'encourager les délinquants à espérer un avenir meilleur d'une façon simple et puissante.

Gens, fierté et tradition... ils sont représentés par un insigne et animés par vos actions quotidiennes dans vos milieux de travail partout au pays. Joyeux anniversaire SCC! ■

## Certains des symboles proposés qui ont été pris en considération





# Un regard vers le passé : L'évolution du rôle des agents de libération conditionnelle au SCC



*Par Frank Butara, gestionnaire des communications*

Les agents de libération conditionnelle sont depuis longtemps les moteurs de la réadaptation et de la réinsertion sociale au Service correctionnel du Canada (SCC). Depuis 1979, année où le Service canadien des pénitenciers et le Service national des libérations conditionnelles ont été fusionnés, les agents de libération conditionnelle continuent d'encourager et d'aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en s'adaptant à un environnement correctionnel en constant changement – ce qui est toute une entreprise en raison de toutes les activités qui ont changé la façon dont les agents de libération conditionnelle font leur travail dans les établissements et dans la collectivité.

Les agents de libération conditionnelle, en établissement ou dans la collectivité, continuent de jouer un rôle important pour la sécurité publique.

Le document qui a probablement eu le plus d'incidence pour les agents de libération conditionnelle au cours des trois dernières décennies est le Rapport MacGuigan, publié en 1977, à la suite d'une enquête parlementaire sur le régime des institutions pénitenciaires au Canada. On y examine, entre autres activités de correction, les programmes de réinsertion sociale et les façons d'augmenter leur efficacité. Essentiellement, ce rapport a redéfini la façon de faire la surveillance dans les établissements et dans la collectivité. Cela signifiait notamment que les agents de libération conditionnelle, qui relevaient alors de la Commission nationale des libérations conditionnelles, travailleraient maintenant pour le Service canadien des pénitenciers. Pour le Service, cette fusion supposait une nouvelle vision, qui donnerait la priorité à la réadaptation du délinquant et aux interventions de réinsertion sociale dans les pénitenciers et dans la collectivité. Elle a

également entraîné l'adoption d'un nouveau nom – le Service correctionnel du Canada – pour rendre compte du nouveau mandat.

Le rapport a donné naissance au concept de plan correctionnel. On suggérait que le Service crée « un modèle des possibilités », grâce auquel les délinquants pourraient planifier leur propre programme de réadaptation et auraient la responsabilité de répondre aux objectifs qu'ils se seraient fixés.

« Tout comme l'avait fait le Rapport Archambault dans les années 30, ce document a vraiment ouvert la voie à plusieurs examens de notre système correctionnel, qui ont permis d'évaluer ses faiblesses et de fournir des recommandations », explique Linda Brown, gestionnaire à la Direction de la réinsertion sociale dans la collectivité à l'AC et ancienne agente de libération conditionnelle.

Après le Rapport MacGuigan, trois enquêtes importantes des années 80 ont aidé à modifier les activités au sein du SCC : l'enquête Ruygrok, l'examen de la gestion des peines et l'enquête Pepino, qui ont eu énormément de répercussions sur les politiques concernant la surveillance des délinquants.

Ces documents ont permis de dégager cinq grands thèmes :

- 1) la gestion des cas des délinquants;
- 2) la communication de renseignements;
- 3) la prise de décision sur la mise en liberté sous condition;
- 4) la surveillance des délinquants;
- 5) la santé mentale.

Leurs conclusions ont eu des conséquences majeures et ont mené à l'élaboration de nouvelles politiques et procédures importantes, telles que le système de gestion intégrée des peines et les plans de mise en liberté (qui dictent les exigences concernant la surveillance des délinquants dans la collectivité), à l'échange d'information sur les délinquants sous responsabilité fédérale, particulièrement avant la mise en liberté et pendant la surveillance, ainsi qu'à la création des Normes régissant la surveillance des détenus mis en liberté sous condition. Ces changements ont mis en évidence la nécessité, pour le SCC, d'assurer la continuité dans le processus de gestion des cas et de réinsertion sociale, et ce, du prononcé de la sentence jusqu'à la date d'expiration du mandat, afin d'aider à garantir la sécurité dans les collectivités canadiennes.

« À la suite de ces rapports, la préparation des cas a été confiée aux établissements, ce qui a entraîné la création du poste d'agent de libération conditionnelle en établissement et l'élimination des rôles et des responsabilités d'agent de classification », explique Julie Keravel, directrice exécutive, Planification des activités et initiatives horizontales. « Ils soulignaient aussi la nécessité d'établir des communications efficaces entre les agents de libération conditionnelle en établissement et ceux qui travaillent dans la collectivité pendant la gestion des délinquants et celle de mettre en place des évaluations du risque normalisées et des normes de surveillance. »

Par la suite, c'est la promulgation de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) en 1992 qui a marqué le plus l'ensemble du SCC, y compris les agents de libération conditionnelle. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et remplaçait la *Loi sur les pénitenciers* et la *Loi sur la libération conditionnelle*. La LSCMLC tenait compte de nombreux nouveaux principes législatifs modernes, dont le droit administratif, la *Charte canadienne des droits et libertés*, et confirmait la primauté du droit. Cette loi novatrice reprenait l'énoncé

de mission du SCC et définissait les principes qui guideraient toutes les politiques, les pratiques et les décisions en matière de correction.

Selon M<sup>me</sup> Brown, la LSCMLC est incontestablement devenue la référence pour tous les agents de libération conditionnelle du Service. Ils étaient dorénavant guidés par des dispositions législatives pertinentes et actuelles, axées sur la sécurité publique, la surveillance et la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la collectivité.

Plus récemment, en réponse au changement du profil des délinquants et à son Programme de transformation, le SCC améliore ses pratiques dans le but d'accroître la sécurité du personnel. Dans la collectivité, le cadre de politique a été renforcé, notamment en ce qui concerne les évaluations de la sécurité du personnel, les exigences relatives à la surveillance en tandem et la mise en œuvre du Programme sur la sécurité du personnel travaillant dans la collectivité, qui sera bientôt élargi et qui prévoit le recours à la technologie de pointe. Dans les établissements, le SCC a amélioré ses processus de dépistage clinique et d'évaluation de la santé mentale à l'admission et a mis en œuvre des stratégies efficaces de détection des drogues pour aider à contrer

# Un des employés du SCC ayant les plus longs états de service

Doug Abrams, chef, Services aux établissements,  
Établissement Frontenac

## Par Sara Parkes, agente de communications

Doug Abrams, un des employés du Service correctionnel du Canada (SCC) ayant les plus longs états de service, reconnaît que c'est l'émeute d'avril 1971 au Pénitencier de Kingston qui a mené à son embauche à cet endroit immédiatement après ses études collégiales.

« J'avais envoyé ma demande d'emploi, mais à cette époque-là, les postes étaient pourvus à l'interne », se souvient Abrams. « Je n'arrêtais pas de les harceler. Après l'émeute qui a eu lieu en 1971, ils ont eu besoin de personnel, et j'ai été embauché. »

Le 3 mai 1971, Abrams a commencé à travailler au bureau de la sécurité au Pénitencier de Kingston, où il préparait le tableau de service des quarts de travail des agents de correction et gagnait 4 900 \$ par année. Il a depuis travaillé aux établissements de Joyceville, de Bath, de Millhaven et Frontenac.

Il y a eu beaucoup de changements au SCC depuis qu'Abrams, maintenant chef des Services aux établissements à l'Établissement Frontenac, a commencé sa carrière au Pénitencier de Kingston.

Depuis ses débuts, il a été témoin de quatre différentes versions d'uniformes des agents de correction. À cette époque, on assignait un numéro à quatre chiffres aux détenus, plutôt que le numéro matricule (SED) d'aujourd'hui. De plus, la technologie a changé dans les établissements correctionnels.

« Il n'y avait pas d'ordinateurs dans les établissements lorsque j'ai commencé. Tout se faisait à la dactylo pour le personnel et les détenus. »

Abrams a également été témoin d'un des plus importants changements au SCC depuis le milieu des années 80, notamment le nombre de femmes qui travaillent dans les établissements correctionnels.

« Lorsque j'ai commencé à travailler au Pénitencier de Kingston en 1971, il y avait seulement deux femmes à cet endroit et elles travaillaient à l'extérieur de l'établissement », dit-il.

Il dit que les avantages sociaux, la sécurité d'emploi et le fait de ne pas avoir à travailler de quarts de travail ont contribué à le garder au SCC depuis presque 39 ans. Mais une des raisons les plus importantes, dit-il, ce sont les gens avec qui il travaille chaque jour.

« J'aime vraiment les gens ici. J'ai rencontré des personnes extraordinaires au cours des ans. »

Abrams est retourné à l'Établissement de Joyceville où il a travaillé de 1974 à 1978, afin de célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement en septembre et a renoué avec certaines des personnes avec qui il a travaillé au cours de sa carrière.

« C'était très agréable de revoir certains des vieux visages et des anciens collègues de travail. Il faisait beau et je suis heureux d'y avoir participé. Le SCC est comme une grande famille. » ■



l'introduction de drogues illicites dans les établissements. Ces mesures permettront de réduire les obstacles à la participation au plan correctionnel et de centrer les efforts sur la réinsertion en toute sécurité dans la société.

Le SCC est continuellement à la recherche de nouvelles méthodes, de nouveaux outils et de nouvelles technologies pour appuyer les agents de libération conditionnelle, comme en témoignent l'amélioration des évaluations initiales, la simplification de l'ensemble des politiques concernant la gestion des cas et la surveillance électronique des délinquants mis en liberté sous condition.

Aujourd'hui, la transformation des services correctionnels fédéraux a des répercussions sur la surveillance en établissement et dans la collectivité puisqu'elle est centrée sur les obligations des délinquants dans le but d'accroître leur motivation à participer à un plan correctionnel. Le Programme de transformation met de nouveau l'accent sur l'intégration, l'horizontalité et le travail en partenariat entre les agents de libération conditionnelle, les agents de programmes correctionnels, les agents de liaison autochtones, les agents de développement

communautaire et les autres membres de l'équipe d'intervention correctionnelle – du SCC comme de l'extérieur – afin de favoriser la réinsertion sociale et la sécurité publique.

Une chose n'a pas changé au cours des trente dernières années : c'est le fait que les agents de libération conditionnelle ont un rôle important à jouer pour la sécurité du public. Ce sont des professionnels bien formés et des employés dévoués qui, quotidiennement, s'acquittent de leurs responsabilités tant sur le plan personnel que professionnel.

« Je crois que nous aurons toujours besoin de la relation interpersonnelle », affirme M<sup>me</sup> Keravel. « La technologie facilite peut-être un peu les choses, mais elle ne nous remplacera jamais. S'il est possible de changer de façon significative toute une vie passée dans la criminalité et un comportement criminel, c'est une personne qui va y arriver, et non la technologie. Le Service continuera d'évoluer avec la population canadienne et avec ses attentes. Nous sommes efficaces à l'heure actuelle, mais nous continuerons de nous améliorer dans les années à venir. » ■

## Né en 1979

### Entrevue avec Brendan Devlin – infirmier en santé mentale à l'Établissement de Joyceville

#### **Par Sara Parkes, agente de communications**

Cette année, le Service correctionnel du Canada (SCC) célèbre son 30<sup>e</sup> anniversaire, et il en va de même pour un certain nombre de ses employés.

Brendan Devlin, infirmier en santé mentale à l'Établissement de Joyceville, est un de ces employés. Il est né en 1979 et a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire au mois de juin.

On peut souvent trouver M. Devlin au poste du personnel infirmier de l'Établissement de Joyceville. Son travail consiste notamment à examiner les médicaments administrés aux délinquants pour s'assurer qu'ils sont efficaces, à vérifier les fiches d'administration de médicaments des délinquants pour s'assurer que ces derniers utilisent les médicaments adéquatement, à rencontrer des délinquants, ainsi qu'à informer le médecin de l'établissement, l'équipe de psychologie et les agents de correction de tout problème lié à la santé mentale des délinquants.

« C'est très différent d'un jour à l'autre », dit-il.

Un des aspects de son travail qu'il préfère est d'en apprendre davantage aux délinquants sur leurs troubles de santé mentale.

« J'aime beaucoup donner des renseignements sur la santé. J'aime en apprendre aux gens au sujet de leurs troubles mentaux et des traitements offerts », dit M. Devlin.

Il a commencé à travailler à l'Établissement de Joyceville en avril 2008. Le nouveau poste avait été créé pour donner suite à l'Initiative sur la santé mentale en établissement (ISME) de 2007

qui visait à offrir du soutien au personnel des services de santé et à veiller à ce que les besoins en santé mentale des délinquants soient détectés à l'admission. L'ISME permet également d'offrir aux délinquants des services adéquats, un suivi et un placement tout au long de leur incarcération.

« [Ce poste] a été créé pour offrir plus de soutien au personnel pour ce qui est des questions liées à la santé mentale et il permettra, on l'espère, d'améliorer la santé mentale des délinquants beaucoup plus rapidement », explique M. Devlin.

Il reconnaît qu'à son arrivée au SCC, la période d'apprentissage a été difficile, puisqu'il n'y avait pas de précédent à suivre. Il dit, cependant, qu'il s'agit d'un choix de carrière valorisant et que les employés sont très proches les uns des autres et s'appuient mutuellement.

« On apprend de plus en plus ce qui fonctionne le mieux dans cet environnement », dit-il.

M. Devlin se dit impressionné par l'environnement de travail positif et par le travail d'équipe qui existent à l'Établissement de Joyceville.

« J'ai travaillé à plusieurs endroits, mais je trouve que le personnel au sein du SCC est plus uni en raison de la combinaison de notre environnement, de notre personnalité et de notre éthique de travail », dit-il. « Mon expérience au SCC me permet d'affirmer que c'est un bon choix de carrière que je recommanderais à d'autres. »

Pour son 30<sup>e</sup> anniversaire, ses amis l'ont invité à une partie de « paintball » et ont organisé une fête en son honneur. Pour ce qui est de franchir le cap de la trentaine, il dit que cela ne l'effraie guère.

« Ce n'est pas si grave. Ce n'est qu'un chiffre, après tout. » ■

# Évolution des uniformes (1979-2009)

Il est important de profiter d'occasions comme le 30<sup>e</sup> anniversaire du Service correctionnel du Canada (SCC) pour jeter un coup d'œil aux différentes façons dont nous avons évolué depuis 1979. Un aspect sur lequel il vaut la peine de se pencher concerne les uniformes portés par les agents de correction.

## LES UNIFORMES

### 1979-1993

Au cours de cette période, l'uniforme de travail des hommes et des femmes employés comme agents de correction a pris un air plus « militaire ». Les administrateurs principaux avaient également un uniforme de cérémonie (montré ci-contre).

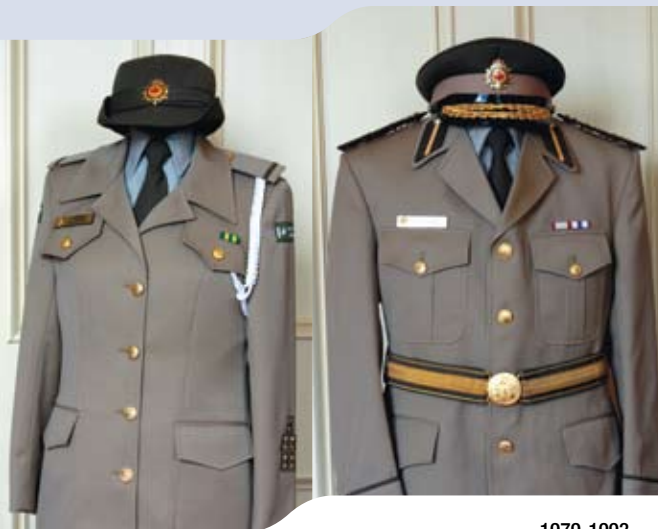
### 1993-2005

Au cours de cette période, les uniformes des agents de correction ont pris un air plus « civil » et, avec l'ajout d'un veston orné d'un emblème, ils pouvaient passer aussi bien pour des uniformes de travail que pour des uniformes de cérémonie. Cette version comprenait des chemises de deux couleurs différentes servant à désigner le grade de l'agent. Les agents supérieurs portaient des chemises bleu pâle, tandis que les agents de grade inférieur portaient des chemises bleu foncé et blanches à fines rayures.

### Depuis 2005

Au cours de cette dernière période, l'uniforme prend un air plus « policier » et on continue de distinguer les grades par des chemises de différentes couleurs ainsi que par des bandes sur l'épaulette.

Fier du passé, le SCC fait face à l'avenir qui se dessine devant lui. Il sera passionnant de voir où les 30 prochaines années dans le domaine de la sécurité publique vont mener les uniformes. ■



1979-1993



1993-2005

# Musée pénitentiaire du Canada

Par Scot MacLean, conseiller en communications

En tant qu'organisme, nous avons fait beaucoup de chemin en ce qui a trait à notre contribution à la sécurité publique, et il est important de se rappeler de quelle façon nous y sommes arrivés. Les souvenirs s'estompent, certes, mais la collection d'objets intéressants du Musée pénitentiaire du Canada nous empêchera d'oublier.

D'abord appelée Musée du Service canadien des pénitenciers, l'installation a officiellement ouvert ses portes en 1967 dans le cadre de la célébration du centenaire de la Confédération canadienne. Le Musée était initialement situé dans la remise du Collège du personnel du Service canadien des pénitenciers à Kingston.

Dave St. Onge, historien du Musée pénitentiaire du Service correctionnel du Canada (SCC), affirme qu'« au début, le Musée n'abritait qu'une petite collection d'objets interdits ayant été amassés par Bob Cunningham, surintendant du Collège, vers la fin des années 50 et au début des années 60. Ces objets avaient initialement été rassemblés afin de montrer aux nouveaux gardiens à quoi pouvaient ressembler ces objets interdits et à quoi ils pouvaient servir. »

Au cours des années qui ont suivi, d'autres objets sont venus s'ajouter à la collection, et de l'information au sujet du Musée s'est mise à circuler. En 1973, à la suite d'annonces présentées dans diverses publications, y compris dans le *Discussion Magazine*, le Musée a reçu plus de 100 objets et documents d'archives de la part de Byron Duffy, agent du personnel du Pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick, qui avait constitué cette collection entre 1952 et 1972.

« Nous avons reçu des objets historiques très intéressants liés à l'histoire du Pénitencier de Dorchester. M. Duffy avait même réussi à amasser des objets interdits et irréparables qu'on avait jetés, tout près, dans la rivière Memramcook », affirme Murray Millar, fondateur du Musée et ancien directeur du Collège du personnel de Kingston. « Parmi ces objets, on a trouvé un triangle de bois utilisé dans le passé pour le châtiment corporel. »

D'autres objets historiques nous sont parvenus, et au milieu des années 80, la salle d'exposition du Musée était devenue insuffisante. En conséquence, en 1985, le Musée a déménagé à *Cedarhedge*, l'ancienne résidence du directeur du Pénitencier de Kingston.

Tout comme l'avait fait l'ouverture officielle du Musée, ce déménagement a souligné une étape importante pour le SCC puisqu'il a coïncidé avec le 150<sup>e</sup> anniversaire du Pénitencier de Kingston. Le 1<sup>er</sup> juin 1985, dans le cadre des célébrations, le bâtiment a officiellement ouvert en tant que Musée du Service correctionnel du Canada, appellation conservée jusqu'au début des années 2000.

1. **L'objet le plus vieux** – Un exemplaire original du rapport d'inspection des prisons de l'Angleterre et du pays de Gales rédigé par John Howard en 1784.
2. **La plus récente acquisition** – Un lit en acajou fabriqué en 1868 à l'atelier d'armoires du Pénitencier de Kingston. Le contrat de vente y était même inclus!
3. **L'objet qui suscite le plus l'intérêt** – Probablement les supports ayant servi à l'évasion de J. Caddedu de l'Établissement de Millhaven en 1980.
4. **L'objet préféré de Dave** – La toile peinte par le détenu Augustus Krüger intitulée : *The Penitentiary Guard* (le gardien du pénitencier) [1873].
5. **Nombre de visiteurs l'an passé** – 23 000
6. **Des objets intéressants datant de 1979** – Le document original signé par la reine Élisabeth II signifiant son approbation du nouveau dessin de l'insigne du SCC, le premier échantillon de l'insigne du SCC et l'uniforme de cérémonie n° 1 du commissaire Yeomans.

« Depuis 2002, le Musée est communément appelé Musée pénitentiaire du Canada », dit M. St. Onge. « Le changement a aussi été effectué pour faire connaître notre mandat à la population et afin de souligner le fait que le Musée est le seul au Canada consacré à la préservation et à l'interprétation de l'histoire des pénitenciers fédéraux du Canada. »

On trouve aujourd'hui au Musée une fascinante collection d'objets liés à tous les aspects de l'histoire des services correctionnels canadiens. Les armes interdites et les accessoires d'évasion qui y sont exposés représentent l'ingéniosité et la débrouillardise dont faisaient preuve les détenus à l'époque. Le matériel de châtiment et de contrainte d'une autre époque donne un aperçu des méthodes utilisées dans le passé pour maintenir l'ordre et la discipline dans les établissements du SCC. Puis, tous les objets d'artisanat témoignent du côté artistique des détenus.

La prochaine fois que vous visiterez la région de Kingston, ne manquez pas de visiter le Musée et de jeter par vous-même un coup d'œil à l'histoire du SCC. ■

Dave St. Onge, conservateur du Musée du SCC, dans une salle d'exposition du Musée remplie d'objets de collection. Le Musée a accueilli des milliers de visiteurs qui s'intéressent au milieu pénitentiaire depuis son ouverture en 1967.





# Les services aux victimes au SCC : du début à aujourd'hui

## Par Stephanie Stevenson, conseillère en communications

Le Service correctionnel du Canada (SCC) fournit des renseignements aux victimes d'actes criminels depuis les années 80, mais il le fait plus officiellement depuis 1992, conformément à la *loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). Cependant, ce n'est que depuis la création du Programme national des services aux victimes (PNSV) en 2007 que l'organisme a amélioré les services fournis aux victimes des délinquants sous responsabilité fédérale inscrites au Canada.

« La sensibilisation de la population aux problèmes qu'éprouvent les victimes a augmenté de façon continue au cours des dernières années en raison de la persévérance et de l'engagement des groupes de défense des victimes auprès des gouvernements et des représentants élus, affirme David Molzahn, directeur du PNSV. Le SCC s'engage à veiller à ce que les victimes se fassent entendre efficacement par le service correctionnel fédéral et le système de justice pénale. »

Le PNSV a été conçu afin d'offrir un service exclusif aux victimes en fournissant du personnel à temps plein partout au Canada (les Services aux victimes comptent 5 gestionnaires régionaux et 24 agents régionaux); une structure de gestion renforcée; de meilleurs partenariats avec des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux; une vaste structure d'évaluation et un processus de suivi des tendances actuelles et futures.

« Notre travail est essentiel puisqu'il consiste à offrir du soutien aux victimes, non seulement en leur fournissant de l'information à jour au sujet de la peine du délinquant, mais aussi en les écoutant et en prenant le temps d'expliquer la complexité de notre système de justice pénale, affirme Julie Charest, agente régionale des Services aux victimes de la région du Québec. Grâce à notre aide, les victimes comprennent mieux la situation et peuvent participer au processus correctionnel si elles le souhaitent. »

Depuis la mise sur pied du programme en 2007, environ 1 900 nouvelles victimes se sont inscrites auprès du SCC dans le but de recevoir des renseignements au sujet des délinquants leur ayant causé des dommages. Ces renseignements incluent les permissions de sortir avec escorte du délinquant, les changements de lieu d'incarcération et les autorisations de déplacement.

Le SCC encourage aussi les victimes à fournir une déclaration de la victime qui peut être utilisée dans les processus décisionnels relatifs à l'admissibilité à la libération conditionnelle, au risque et au niveau de sécurité du délinquant.

Le PNSV entreprendra plusieurs nouvelles initiatives visant notamment à rejoindre les victimes autochtones et celles qui font partie de la famille du délinquant. Le personnel travaillera en étroite collaboration avec les partenaires du système de justice pénale, notamment la Commission nationale des libérations conditionnelles qui fournit aussi de l'information aux victimes inscrites, afin d'améliorer ses services et éviter les doublons de renseignements et de documents.

« Nous avons parcouru beaucoup de chemin dans notre façon de servir les victimes au SCC. Nous continuerons de faire des efforts afin de rejoindre les victimes de délinquants sous responsabilité fédérale et de consulter les groupes de défense des victimes, les partenaires et les Canadiens pour que le SCC fournisse le meilleur service possible aux victimes inscrites », assure M. Molzahn. ■

## DATES HISTORIQUES

- En **1988**, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté l'*Énoncé canadien de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes d'actes criminels*, qui aide les gouvernements dans l'élaboration de lois et de politiques.
- La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), promulguée en **1992**, reconnaît officiellement que les victimes d'actes criminels ont un intérêt légitime pour recevoir des informations sur le délinquant qui leur a fait du tort et pour avoir accès aux renseignements qui sont pris en considération dans le processus décisionnel relatif à la mise en liberté sous condition.
- En **2006**, le SCC a modifié la Directive du commissaire (DC) 784, *Communication de renseignements entre les victimes et le Service correctionnel du Canada*, et les lignes directrices afférentes pour préciser le processus d'échange de renseignements et les responsabilités des victimes et des représentants du SCC.
- Depuis la mise sur pied du PNSV en **2007**, environ 1 900 nouvelles victimes se sont inscrites auprès du SCC. Le nombre de victimes inscrites est d'environ 6 000.



# Les agents de correction du SCC

**Par Stephanie Stevenson, conseillère en communications**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a connu de nombreux changements depuis que l'organisation a été renommée en 1979, à la suite de la fusion du Service canadien des pénitenciers et du Service national de libération conditionnelle en 1976.

Certains moments historiques, comme, entre autres, le recrutement de la première agente de correction, en 1978, les premiers cas signalés de VIH/sida et d'hépatite C dans les établissements, dans les années 80, et l'ouverture du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci – le premier établissement fédéral conçu pour répondre aux besoins culturels des délinquantes autochtones – en 1995, ont influé directement sur la façon dont fonctionne le SCC aujourd'hui.

« Au fil des ans, le personnel, en particulier les agents de correction, a dû s'adapter à un profil de délinquants et à un environnement de travail changeants », explique Ross Toller, sous-commissaire de la région de l'Ontario. « Pour les délinquants, les agents de correction constituent leur principal point de contact; de ce fait, les agents de correction connaissent la personnalité et le comportement d'un délinquant mieux que quiconque. Cette information est essentielle lorsqu'il s'agit de gérer le plan correctionnel d'un délinquant et la réinsertion sociale en toute sécurité de celui-ci. »

Lorsque M. Toller a commencé sa carrière dans les services correctionnels à titre d'agent de correction au Pénitencier de Kingston, en 1978, l'établissement fonctionnait principalement comme un centre de réception et ne comportait que deux ou trois unités à sécurité maximale. « À l'époque, le Service fonctionnait davantage comme une institution de type paramilitaire », dit-il.

Il souligne également que les systèmes électroniques actuels n'existaient pas à l'époque. Toutes les barrières des cellules et des rangées fonctionnaient à l'aide de clés et étaient manipulées à la main, ce qui entraînait des contacts directs avec les délinquants en permanence, puisque les cellules devaient être déverrouillées pour permettre aux délinquants de se rendre à la cour d'exercice et aux repas ainsi que pour d'autres déplacements importants. Il était courant de voir, par exemple, deux ou trois agents de correction surveiller un gymnase où se trouvaient de 300 à 400 délinquants.

« Bien que, à mon avis, les fonctions de sécurité de base (la fouille, l'observation, la signalisation des incidents) n'ont pas changé de manière radicale au cours des 30 dernières années, des changements à l'infrastructure ont été nécessaires pour faire face au profil changeant des délinquants », indique M. Toller. « Nous n'avions pas d'ordinateurs ni accès à des renseignements concernant les antécédents d'un délinquant, sa participation à des programmes ou les motifs énoncés lors du prononcé de sa peine. Grâce à la technologie, les agents de correction ont à leur disposition beaucoup plus d'information, ce qui a un effet marqué sur l'amélioration de la sécurité et des opérations dans nos établissements. »

Depuis son arrivée au SCC, M. Toller a occupé de nombreux postes au sein de l'organisation, y compris ceux d'agent de classement, de sous-directeur, de commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, et, actuellement, de sous-commissaire de la région de l'Ontario. En s'appuyant sur son expérience et sa vaste connaissance du système correctionnel, il conseille aux nouveaux agents de correction de s'acquitter de leurs responsabilités et d'être fiers de leur travail.



Un agent de correction effectue une patrouille à l'extérieur du Pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick.

« Au fil des ans, le personnel, en particulier les agents de correction, a dû s'adapter à un profil de délinquants et à un environnement de travail changeants »

« Ce que j'ai le plus aimé de mon travail d'agent de correction, c'était de travailler directement auprès des détenus, de tenter de comprendre leur motivation, de les encourager et de les appuyer tout en étant à l'écoute de ce qui se passait au sein de l'unité », explique M. Toller. « J'ai vu des détenus qui voulaient réellement changer leur vie. »

Un aspect du Service qui, selon M. Toller, n'a pas changé au cours des 30 dernières années est la passion et le dévouement des agents de correction du SCC et leur engagement à améliorer la sécurité publique.

« Les agents de correction ont foi en les valeurs de l'organisation et produisent des effets concrets dans la vie de nombreux Canadiens qui tentent de refaire leur vie », dit M. Toller. « Le professionnalisme de ces hommes et de ces femmes est essentiel à l'accomplissement de la mission du SCC. » ■



# Les gens avant tout :

## L'héritage de Donald Yeomans, le premier commissaire du SCC

Par Ryan Benson, conseiller en communications

Lorsque l'on rencontre Donald Yeomans, la première impression que l'on a est celle d'un homme possédant une force de caractère tranquille et une grande autorité, malgré le fait qu'il a pris sa retraite il y a de nombreuses années. On n'a aucune difficulté à croire qu'il a été à la tête de la création du Service correctionnel du Canada (SCC) que l'on connaît aujourd'hui – un service correctionnel de renommée internationale, doté de ses propres forces, lesquelles découlent de ces mêmes piliers que nous célébrons dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire du SCC : la fierté, les gens et la tradition.

On avait initialement confié à M. Yeomans la direction du Service canadien des pénitenciers en raison de ses compétences dans le domaine de la gestion financière et opérationnelle. Son expérience à titre de sous-ministre adjoint au sein de plusieurs ministères faisait de lui un candidat idéal pour diriger une organisation qui tentait de se réinventer à la suite du Rapport McGuigan – rapport qui avait été produit à la demande du Parlement et qui visait à examiner les activités du Service à la suite des émeutes survenues au Pénitencier de Kingston en 1971.

Il ne fait aucun doute qu'il a supervisé habilement la mise en œuvre de nombreux changements structurels parmi ceux recommandés par le Rapport, comme le renforcement de la chaîne de commandement et des structures hiérarchiques afin de mieux intégrer les opérations des régions; néanmoins, l'héritage le plus durable qu'il ait laissé est l'accent qu'il a mis sur l'aspect le plus important de l'organisation : les gens qui y travaillaient.

L'objectif de M. Yeomans était de compléter les transformations structurelles avec des transformations symboliques afin d'inspirer les employés, puisque c'étaient eux les réels agents du changement en établissement. Un nouvel insigne de coiffure a été conçu, et un nouvel écusson est venu embellir les uniformes des employés. De plus, un nouvel emblème et un nouveau drapeau ont été conçus. M. Yeomans a même fait peindre un lutrin aux nouvelles couleurs de l'organisation, lequel était utilisé lors d'événements officiels durant lesquels tous les employés devaient porter l'uniforme complet. Après tout, « [...] les gens veulent faire partie d'une équipe gagnante, d'une organisation dont ils peuvent être fiers [...] et être vêtus impeccablement est un élément important de cette fierté! »

L'ancien commissaire a également compris l'importance de reconnaître le mérite des personnes dont les efforts allaient au-delà de ceux dictés par leurs rôles, en établissant une série de prix. La Citation pour bravoure et la Citation pour mérite devaient être remises personnellement par M. Yeomans. Le SCC a aussi commencé à soumettre des candidatures pour les décorations pour actes de bravoure du gouverneur général, afin de souligner l'apport exceptionnel de certains membres du personnel; plusieurs employés du SCC ont eu l'honneur de se voir décerner une telle décoration au fil des ans.

Voici une anecdote intéressante : ces efforts de reconnaissance ont même porté fruit au-delà de l'organisation. En effet, lorsque M. Yeomans a fait une demande auprès du gouverneur général pour qu'une médaille soit créée pour les agents de correction du SCC,



Don Yeomans, commissaire  
du SCC de 1977 à 1985

comme celles qui sont remises aux policiers en service, la demande a aussitôt été acceptée – à la condition, cependant, qu'une médaille soit également créée pour les pompiers. Les pompiers ont donc aussi eu droit à une médaille, et, pourrait-on dire, c'est grâce au SCC!

Néanmoins, inspirer le personnel déjà en place était une chose, mais le tout nouveau SCC était également aux prises avec des difficultés sur le plan du recrutement. La solution proposée par M. Yeomans a été d'engager une compagnie privée reconnue pour ses pratiques de dotation et d'inviter ses représentants à venir à Ottawa rencontrer un groupe des meilleurs superviseurs de première ligne de partout au pays. Leur tâche était de déterminer quelles étaient les qualités des agents de correction exceptionnels, ce qui s'est avéré être la bienveillance et la compassion à l'endroit d'autrui.

Sur le plan organisationnel, les changements supervisés par M. Yeomans ont eu une portée tout aussi considérable. On a remplacé l'ancien système, dans le cadre duquel les directeurs d'établissement décidaient eux-mêmes des transfèrements, par le déclassement graduel des niveaux de sécurité. L'introduction des visites familiales privées (VFP) a constitué un autre tournant. Cette initiative a d'abord causé une certaine controverse, du moins jusqu'à ce que l'on ait souligné que la majorité des familles qui se prévalaient des VFP venaient d'endroits éloignés. Le but à long terme, en plus d'assurer la sécurité publique, était de favoriser un service humain et axé sur la mise en liberté, des principes auxquels nous adhérons toujours aujourd'hui.

On a également commencé à accorder une plus grande importance au rôle joué par les collectivités. On a d'abord invité des citoyens éminents de la collectivité à visiter les établissements pour mettre fin aux rumeurs selon lesquelles des choses terribles se déroulaient à l'intérieur des murs. On a convié des clubs de service à des dîners



Médailles pour services  
distingués en milieu correctionnel



avec des détenus et on a créé des comités consultatifs de citoyens détenant le pouvoir de circuler partout et en tout temps dans les installations du SCC.

Ce ne sont là que certaines des réalisations qui font la fierté de M. Yeomans. À la fin de son mandat, le Service était devenu une organisation beaucoup plus professionnelle et était reconnu par le Bureau du vérificateur général et par le Bureau du contrôleur général comme un chef de file dans le domaine du contrôle financier et du contrôle de gestion. Pour veiller à ce que l'organisation continue dans la même voie, il a engagé Ole Ingstrup, l'ancien dirigeant des services correctionnels danois, à titre de conseiller spécial. M. Ingstrup a ensuite occupé le poste de président de la Commission nationale des libérations conditionnelles avant de remplir lui-même deux mandats à titre de commissaire du SCC.

Toutefois, lorsque l'on demande à M. Yeomans quel est le souvenir qui lui inspire le plus de fierté, il n'hésite pas à mentionner l'accroissement de la participation des femmes au sein du SCC durant les années pendant lesquelles il était en fonction. « Nous ne l'avons pas fait pour les droits des femmes. Nous estimions qu'elles possédaient les qualités nécessaires pour exercer un contrôle humain, qu'elles étaient plus disposées à réfléchir avant d'agir. »

Au début des années 70, il y avait peu de femmes employées par le SCC, hormis les secrétaires et les infirmières. Mary Dawson, l'épouse d'un agent de correction de l'Établissement de Warkworth, a été la première à briser le « plafond de verre »; elle a commencé en tant que secrétaire, puis a rapidement grimpé les échelons pour atteindre le poste de sous-directrice. Elle a été nommée directrice, après avoir occupé plusieurs fois ce poste par intérim, après quoi elle a montré ce dont elle était capable. M. Yeomans explique : « C'était un choc, pour les jeunes détenus, de la voir marcher le long des rangées dans ses talons hauts, mais ceux qui osaient faire un commentaire ont rapidement appris qu'il ne fallait pas la traiter à la légère! »

Il est évident que M. Yeomans a conscience que le SCC, comme toute autre organisation de son envergure, doit composer avec des enjeux qui lui sont propres. Mais l'important, en fin de compte, « [...] c'est de reconnaître le travail accompli par les employés et d'établir une expérience et un lien communs [...], un sentiment d'appartenance – passé, présent et futur. [...] Pour que les choses fonctionnent, il faut de bonnes personnes et de bons dirigeants. Les employés ont besoin que l'excellence de leur travail soit soulignée et d'être dirigés par des personnes qui démontrent qu'elles se soucient des gens et de l'organisation. » ■

## Un regard vers le passé : les commissaires du SCC au cours des 30 dernières années



**Don Head**  
Depuis 2008



**Keith Coulter**  
2005-2008



**Lucie McClung**  
2000-2005



**John Edwards**  
1993-1996



**Ole Ingstrup**  
1988-1992 et 1996-2000



**Rhéal J. Leblanc**  
1985-1988



**Don Yeomans**  
1977-1985



Membres du SCC participant à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti [de gauche à droite : Marie-Claude Drolet (Qué), Danielle Boisvert (AC), François Bénard (Qué), Catherine Savard (Qué), Marc-Arthur Hyppolite (AC), Françoise Secours (AC), Gérard Gervais (Qué), Lise Lavigne (AC), Michel Lafrenière (Atl.)]

## Les opérations étrangères du SCC

**Par Scot MacLean, conseiller en communications**

Nous avons tous entendu dire que le Service correctionnel du Canada est reconnu comme un chef de file dans l'univers correctionnel et qu'il est une source réputée d'information et d'expertise dans les milieux internationaux de la justice et des services correctionnels. Mais comment y est-il parvenu exactement?

« L'engagement accru du SCC dans la communauté internationale a vraiment commencé sous la gouverne du commissaire Ole Ingstrup, à la fin des années 80, raconte Lee Redpath, directrice des Relations intergouvernementales du SCC. C'est sa vision d'une communauté correctionnelle d'envergure internationale qui nous a transformés : au lieu d'être simplement une source d'information, nous sommes devenus une organisation qui cherchait activement à transmettre son savoir-faire en accueillant des gens des milieux correctionnels d'autres pays et en dépêchant des membres de son personnel à l'étranger pour y offrir une expertise technique. »

Au fur et à mesure que les programmes et les travaux de recherche du SCC gagnaient une renommée internationale, notre implication dans d'autres pays s'est intensifiée. Tout d'abord, notre personnel s'est rendu dans des pays en développement pour y fournir un soutien, puis nous avons participé à des missions de maintien de la paix, d'aide technique et de coopération.

« Notre engagement au Kosovo, à la fin des années 90, a jeté les bases de notre mobilisation internationale future, explique M<sup>me</sup> Redpath. Des employés provenant de divers secteurs de notre organisation ont pu mettre leur expertise à profit pour les besoins d'un nouveau système correctionnel dans cette région. »

L'événement qui a probablement façonné le plus le développement des opérations étrangères du SCC reste sans doute le colloque *Outre l'incarcération*, qui s'est déroulé en 1998, à Kingston (Ontario). En tout, 80 délégués représentant 35 pays ont discuté de la progression mondiale des taux d'incarcération ainsi que des solutions de rechange aux prisons pouvant permettre d'abaisser le nombre de détenus et de créer des collectivités plus sûres.

Ce colloque a été le précurseur d'un grand nombre de séances d'échange d'information réunissant des délégués du monde entier, dont la Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle, les conférences de l'Association internationale des secteurs correctionnels et pénitentiaires de même qu'une foule d'activités pertinentes.

En plus des multiples activités d'échange d'information, le SCC s'est affairé à changer réellement les choses sur le terrain dans les pays étrangers.

« Depuis 2003, un cadre supérieur du SCC exerce les fonctions de conseiller en matière correctionnelle auprès de la Mission d'aide des Nations Unies en Afghanistan (MANUA); il donne des conseils sur l'établissement d'un système correctionnel au pays, coordonne les affaires correctionnelles de la MANUA et soutient les efforts déployés par le gouvernement afghan pour mettre en place un système correctionnel moderne, explique M<sup>me</sup> Redpath. Quelques années plus tard, en 2007, nous avons détaché quatre employés correctionnels à Haïti pour travailler avec les Nations Unies. Notre mission dans ce pays se poursuit, et nous envoyons maintenant huit membres de notre personnel là-bas chaque année. »

Toujours en 2007, deux experts du domaine correctionnel ont été affectés à l'Équipe provinciale de reconstruction (EPR) à Kandahar. Ils sont chargés de former le personnel de première ligne et les administrateurs des prisons en vue d'établir une administration pénitentiaire durable respectant la primauté du droit et les normes internationales. À ce jour, le SCC a donc muté quatre experts à l'EPR.

« Les opérations étrangères sous leur forme actuelle n'existaient pas il y a 30 ans, précise M<sup>me</sup> Redpath. Dans ses activités internationales, le SCC ne se borne plus à échanger de l'information. En effet, il est souvent sollicité par d'autres pays et des organisations internationales pour fournir des formateurs et assurer une expertise technique à l'échelle de la planète. Comme les gouvernements ont compris qu'un système de justice solide repose aussi sur les services correctionnels, nous continuerons de recevoir des demandes sollicitant notre expertise. » ■



# Les soins infirmiers au SCC – 30 ans d'expertise en soins de santé



**Par Jayne Bergeron, Services de santé, SCC et Ryan Benson, Communications, SCC**

Si vous demandez à Shirley ce qui pourrait inciter un récent diplômé en soins infirmiers à faire carrière dans le domaine correctionnel, elle vous répondra simplement : « On devient accro... on ne s'ennuie jamais, on bouge toujours et on peut passer sa carrière entière à apprendre et à faire de nouvelles choses. On ne sait jamais ce que la journée nous réserve. » C'est cet environnement imprévisible qui motive les membres du personnel infirmier comme Shirley à se surpasser, et ce depuis que les premiers diplômés sont entrés en poste à l'Établissement de Collins Bay du Service correctionnel du Canada (SCC), en 1974.

Au cours des années, les établissements du SCC ont été témoins de plusieurs changements et améliorations en matière de prestation des soins de santé. L'instauration, en 1982, du premier programme de santé publique à grande échelle du SCC, visant à lutter contre la tuberculose, a mené à la transformation des protocoles relatifs aux maladies infectieuses telles que le VIH/sida et la grippe aviaire, ce qui permet aussi de se préparer pour une pandémie de grippe H1N1.

Les défis propres au milieu carcéral, comme la forte proportion de détenus ayant des antécédents de toxicomanie, ont mené à la création d'approches spécialisées telles que notre Programme de traitement de substitution aux opioïdes. De plus, grâce au projet proposé de Module de gestion de l'information sur la santé (MGIS), nos systèmes d'information sur la santé des patients évoluent, laissant derrière nous les dossiers de format papier pour adopter un système de base de données informatisé.

En plus de posséder les connaissances techniques, la formation et l'expertise voulues en matière de soins aux patients, le personnel infirmier actuel du SCC doit avoir une grande maîtrise des protocoles, des politiques et des règlements propres au milieu correctionnel. Les atouts les plus importants pour le personnel infirmier du SCC demeurent un bon jugement et la capacité de prendre des décisions de façon autonome lorsqu'il travaille seul.

L'infirmier ou l'infirmière qui travaille en milieu correctionnel a aussi des défis personnels et professionnels à relever. Sur le plan personnel, la famille et les amis ne comprennent pas toujours les motifs de ce choix de carrière peu traditionnel. Sur le plan professionnel, un niveau élevé de stress, des contraintes liées aux ressources, de longues heures de travail et de nouvelles technologies, parallèlement à l'environnement correctionnel et au fait de travailler loin de ses pairs, peuvent en décourager certains.

Afin de mieux préparer les infirmiers et infirmières à cette carrière non conformiste, le SCC a élaboré un important programme de formation à l'intention de ses nouvelles recrues, mais aussi pour ceux

et celles qui travaillent dans ce domaine depuis des années. Le premier volet de cette formation est le Programme d'orientation pour les nouveaux membres du personnel infirmier, qui fournit aux nouvelles recrues du SCC de la formation en classe relative aux Services de santé propres à l'organisation. Le deuxième volet est le Programme de formation pour l'amélioration des compétences, lequel donne l'occasion au personnel d'expérience d'approfondir et d'améliorer leurs compétences et leur savoir-faire. Ces programmes de formation améliorés reflètent la grande complexité liée aux fonctions du personnel infirmier qui travaille en milieu correctionnel.

Ces nombreux défis que relèvent les membres du personnel infirmier leur valent en retour une gratification personnelle et professionnelle tout au long de leur vie. Demandez à Shirley, qui, après 28 ans passés au SCC, affirme que « les infirmiers et infirmières en milieu correctionnel sont certainement dévoués, sinon ils ne resteraient pas aussi longtemps parmi nous. Même avec tous les changements... les infirmiers et les infirmières adorent leur travail. Je suis certaine que le personnel infirmier et les gestionnaires d'aujourd'hui seront à la hauteur des défis de demain, tout comme nous l'avons été jusqu'à maintenant ». ■



Shirley Bamford a débuté sa carrière en soins infirmiers il y a 47 ans, en Écosse, où elle est née, avant de déménager au Canada dans le but de poursuivre ses études en soins infirmiers. Elle s'est jointe au SCC en 1981, occupant un poste à l'Établissement de Collins Bay. Elle a ensuite travaillé dans plusieurs établissements fédéraux. Shirley travaille maintenant à l'administration

régionale de l'Ontario, où elle transmet ses connaissances en matière de formation à la nouvelle génération d'infirmiers et d'infirmières du SCC.



# Le rôle de la recherche au SCC

**Par Michaela Rodrigue, conseillère en communications**

Lorsque Larry Motiuk s'est joint au Service correctionnel du Canada (SCC) en 1988, il est devenu le premier agent de recherche du Service et a entamé une carrière qui a mis en lumière les avantages de la recherche appliquée dans le domaine correctionnel.

« Depuis mon premier jour de travail, je défends les politiques, les pratiques et les programmes fondés sur des preuves scientifiques », explique Larry Motiuk, ancien directeur général de la Direction de la recherche et actuel directeur général, Programmes pour délinquants et réinsertion sociale. « Ce que la science nous dit, c'est qu'on peut améliorer la sécurité publique grâce à des programmes correctionnels efficaces », précise-t-il lorsqu'il analyse les 20 années – ou presque – qu'il a consacrées à mettre sur pied la Direction de la recherche du SCC.

À son arrivée, le Service s'était fixé comme objectif général de se donner les moyens d'effectuer de la recherche appliquée dans le domaine correctionnel. Cette tâche, auparavant, incombait au ministre du Solliciteur général.

Sous la direction initiale de Frank Proporino, la Direction de la recherche du SCC s'est rapidement démarquée comme chef de file mondial dans la recherche en matière correctionnelle et a collaboré avec un grand nombre de pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Déjà, en 1989, la Direction publiait *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, un bulletin trimestriel qui présentait la recherche réalisée au SCC, passait en revue les études de gestion et appliquait les résultats de la recherche internationale dans le domaine correctionnel.

Dans le cadre de ses efforts visant à établir une direction responsable de la recherche à l'interne, le SCC a investi énormément dans ses employés, dans la technologie et les logiciels les plus perfectionnés. Grâce à cet investissement, le Service possédait désormais la capacité de recueillir et d'analyser ses propres données sur l'efficacité des services correctionnels. « Nous n'étions plus dépendants des fournisseurs externes, se souvient Larry Motiuk. Nous pouvions examiner les données opérationnelles et procéder nous-mêmes aux analyses. »

La capacité en recherche du SCC a joué finalement un rôle sur plusieurs plans, que ce soit pour prévoir la croissance et les besoins de la population carcérale, mettre au point une technologie d'évaluation des délinquants ou mesurer le rendement correctionnel. Des initiatives importantes pour le SCC, comme l'Échelle de classement par niveau de sécurité, l'évaluation initiale des délinquants, les programmes destinés spécifiquement aux Autochtones et aux délinquantes, l'accès Internet et l'établissement de normes de surveillance dans la collectivité, ont toutes vu le jour grâce aux efforts de la Direction de la recherche.

Bon nombre d'entre elles s'inscrivent dans le bilan professionnel de Larry Motiuk : « Mettre au point une approche systématique d'évaluation des risques et des besoins pour la surveillance des délinquants dans la collectivité – voilà ce qui fut ma première mission, raconte-t-il au sujet de ses débuts au SCC. L'autre projet, à l'époque, consistait à réaliser la toute première – qui sera également la seule – enquête épidémiologique sur la santé mentale au sein du système pénitentiaire canadien. Il s'agissait d'une entreprise colossale qui n'a jamais été réitérée. » Cette enquête a permis au SCC de prouver l'incidence et la fréquence des problèmes de santé mentale au sein du système. Elle sert depuis lors à établir les besoins de financement du Service.

De nos jours, la Direction de la recherche compte plus de 40 employés à temps plein dont les efforts ont modelé et actualisé à peu près tous les aspects des activités du SCC – qu'on pense à l'admission, à la mise en œuvre des programmes ou à la surveillance dans la collectivité.

« La Direction de la recherche du SCC a participé à de nombreuses initiatives importantes, dont l'élaboration du processus d'évaluation initiale des délinquants, confirme Brian Grant, le directeur général actuel de la Direction de la recherche. Ce projet a donné au SCC une longueur d'avance sur toutes les autres entités correctionnelles dans le domaine de l'évaluation. Nos procédures automatisées d'évaluation font encore l'envie de la plupart d'entre elles. »

En 1999, la Direction de la recherche a amorcé un nouveau chapitre de son histoire avec l'ouverture du Centre de recherche en toxicomanie de l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui a multiplié considérablement le nombre de projets de recherche du SCC sur les dépendances. Brian Grant a travaillé à ce centre et, à son avis, il s'agit d'une initiative dont le SCC devrait être très fier.

Les bases solides établies par la Direction de la recherche au cours des 20 dernières années permettront au SCC d'améliorer encore l'efficacité de ses interventions correctionnelles dans le cadre du Programme de transformation.

« Il est évident que nous pouvons contribuer à la sécurité publique par l'intermédiaire de ces programmes. Les preuves sont très claires et ont été reproduites constamment. Par contre, il nous reste des choses à apprendre, et nous devons nous adapter aux besoins qui surgiront chez les délinquants au fil des années, puis procéder aux rajustements nécessaires », ajoute Larry Motiuk.

Voilà un défi qui stimule Brian Grant : « Les cinq prochaines années seront témoins d'une innovation marquée dans le domaine correctionnel, et nous travaillons sans relâche pour améliorer encore le fonctionnement du SCC et montrer au monde entier comment les services correctionnels peuvent être assurés de manière à donner les meilleurs résultats possibles. » ■



# Le point sur la transformation : tout passe par l'intégration

Une intégration accrue, voilà un des objectifs du Service. Pour y parvenir, il faut notamment raffermir les relations entre les employés qui œuvrent en établissement et ceux qui travaillent dans la collectivité.

**Par Morris Zbar, chef de l'Équipe de transformation du SCC**

*Quand Michel<sup>1</sup> est arrivé à l'Établissement de Millhaven afin de purger une peine de cinq ans dans un pénitencier fédéral pour voies de fait graves, il traînait avec lui un passé tumultueux. Il avait des problèmes chroniques de toxicomanie qui le poussaient à provoquer des confrontations violentes et à commettre des vols. Il avait déjà été emprisonné dans des établissements correctionnels provinciaux et des centres de détention pour jeunes. Ses tentatives de réadaptation passées avaient échoué à cause d'une éducation insuffisante et de son incapacité à trouver du travail régulier. Puisqu'il avait rompu ses relations avec sa famille, il se retrouvait parfois dans la rue.*

*Pour Michel – et pour bien d'autres délinquants qui séjournent dans un établissement du Service correctionnel du Canada (SCC) – les services correctionnels ne porteront fruit que si on s'occupe de chacun de ces facteurs durant la période d'incarcération, puis pendant la surveillance dans la collectivité et par la suite. La réussite repose sur un système carcéral qui, d'une part, empêche la drogue d'entrer dans les établissements et qui, d'autre part, offre des services de réadaptation à ceux qui doivent se débattre avec*

*le sevrage et d'autres effets secondaires. Des services correctionnels efficaces doivent aussi fournir une éducation et une formation aux délinquants, laquelle doit être axée sur des domaines dans lesquels les délinquants peuvent trouver du travail. Ces services doivent également reposer sur un travail de collaboration entre le service correctionnel et les provinces, les municipalités et les autres intervenants pour faire en sorte que les délinquants libérés dans la collectivité aient accès, notamment, aux services d'hébergement dont ils ont besoin pour parvenir à réintégrer la société.*

Afin d'améliorer la sécurité publique, autant dans ses établissements que dans les collectivités, le SCC doit adopter une approche intégrée en matière correctionnelle. Un des principaux objectifs du Programme de transformation consiste justement à accroître le degré d'intégration dans l'ensemble du Service. Nous mettons au point en ce moment une série d'initiatives conçues pour favoriser une démarche globale dans tout le continuum de soins – dès l'accueil du délinquant jusqu'à la date d'expiration de son mandat.

<sup>1</sup> Michel est un personnage fictif qui correspond au profil type d'un délinquant.

## **ACCROÎTRE L'INTÉGRATION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS**

L'intégration réside au cœur de la nouvelle approche en matière correctionnelle qui sous-tend le Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI). Bâti suivant un cadre modularisé, le MPCI est constitué de trois programmes exhaustifs tout à fait distincts destinés aux délinquants : il y a un programme multiculturel, un programme pour délinquants sexuels et un programme à l'intention des Autochtones, qui permettront de veiller à ce que le SCC continue de satisfaire aux besoins de chacun des participants et d'atténuer les risques le plus efficacement possible.

Nous visons à aider plus de délinquants à suivre les programmes avec succès et au moment opportun.

En janvier 2010, le MPCI fera l'objet d'un projet pilote destiné aux délinquants de sexe masculin dans la région du Pacifique. Entre-temps, nous nous efforçons d'accroître la capacité des programmes dans tout le SCC de manière à tirer le meilleur parti des ressources en place. [Le prochain numéro d'*Entre Nous* donnera plus de renseignements sur les programmes correctionnels du SCC.]

Un comité externe d'examen a recommandé de trouver un équilibre plus juste dans la façon de répondre aux besoins des délinquants au chapitre de l'emploi, de la scolarité, des programmes correctionnels et de la santé mentale. Nous tentons d'appliquer cette recommandation notamment en créant des équipes multidisciplinaires pour la gestion des cas. Ces équipes sont constituées d'enseignants, d'agents de correction, de conseillers en matière d'emploi, de gestionnaires et d'agents de programmes, d'agents de libération conditionnelle, d'aumôniers, d'Aïnés et de membres du personnel de CORCAN. Toutes ces personnes peuvent travailler ensemble afin de préparer et de gérer le plan correctionnel du délinquant, ce qui peut se traduire par une approche intégrée répondant aux besoins propres à chaque délinquant, dès le début de sa peine jusqu'à la surveillance dans la collectivité.

## **ÉRIGER DES PONTS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LES COLLECTIVITÉS**

La transition en toute sécurité des délinquants de la vie en établissement à la vie en société reste une des priorités stratégiques du SCC, et c'est en resserrant les liens entre les établissements et les collectivités que nous pourrions atteindre cet objectif. Par exemple, un groupe de directeurs dont les responsabilités comprennent l'évaluation des cas, les interventions dans des cas particuliers, la gestion des peines, l'aumônerie, la psychologie, les initiatives à l'intention des Autochtones, les services correctionnels communautaires, les services pour les délinquantes de même que les programmes de réinsertion sociale offerts en établissement et dans la collectivité, se réunit régulièrement afin d'échanger de l'information, de faire connaître leurs pratiques exemplaires et de promouvoir une approche cohérente à la grandeur du Service, d'où un meilleur éventail de soins offerts aux délinquants qui, en retour, réussissent mieux leur mise en liberté dans la collectivité.

Le Programme de transformation met en plus l'accent sur la communication avec les intervenants et les bénévoles. Il est

indispensable d'établir des liens avec nos partenaires, ce qui devient possible grâce à la participation régulière des comités consultatifs de citoyens, du Comité interconfessionnel et des Associations nationales intéressées à la justice criminelle, pour n'en nommer que quelques-uns.

## **SOUTIEN À LA GAMME DE SOINS EN SANTÉ MENTALE**

Les services de santé mentale s'étendent de l'établissement à la collectivité. Le SCC met actuellement en œuvre les principaux volets de la Stratégie en matière de santé mentale afin d'améliorer sa capacité de combler les besoins en santé mentale des délinquants. Cette stratégie s'articule autour de deux grandes initiatives qui font en ce moment l'objet d'une application intégrée, soit l'Initiative sur la santé mentale en établissement et l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité.

Le continuum de soins s'enclenche à l'accueil, étape où chaque délinquant nouvellement arrivé dans un établissement fédéral subit une évaluation de sa santé mentale dans le cadre du processus d'évaluation initiale. Si l'on constate qu'un soutien en santé mentale est nécessaire (dès l'accueil ou à tout autre moment durant la peine), un plan de traitement est préparé et fait alors partie intégrante du plan correctionnel du délinquant. Ce plan de traitement est pris en considération lors de la planification de la mise en liberté dans la collectivité.

Les soins de santé dans la collectivité relèvent généralement des autorités provinciales. Par conséquent, il est obligatoire d'établir des partenariats avec les organisations des provinces et des territoires. Afin de cerner et de régler les questions qui touchent toutes les administrations correctionnelles, le SCC travaille avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial des responsables des services correctionnels sur la santé mentale, auquel siègent également des représentants de la Commission de la santé mentale du Canada.

## **FAIRE LA TRANSITION VERS LA TRANSFORMATION**

Rendus actuellement à l'étape 2 du Programme de transformation, nous centrons nos efforts sur un autre genre d'intégration : nous devons ainsi faire la transition vers la transformation et donc intégrer les initiatives aux priorités et aux procédures de chaque région et de chaque secteur du SCC. Il est important de souligner que ces initiatives viennent non pas s'ajouter mais bien remplacer ou améliorer nos façons de faire. Chaque projet prioritaire de transformation s'assortit de plans détaillés qui seront mis en application au moyen de plans d'action régionaux, puis les résultats de ces initiatives interreliées constitueront les assises solides propices à la continuité pour l'exercice 2010-2011.

## **POURQUOI L'INTÉGRATION EST-ELLE IMPORTANTE?**

Une intégration accrue présente globalement des avantages qui sont clairs : elle permet de réduire le dédoublement et la redondance, d'obtenir l'adhésion des parties prenantes et de réduire le travail en « vase clos ». Le SCC peut alors atteindre des résultats concrets et plus durables sur le plan de la sécurité publique. ■



## EXEMPLES D'INTÉGRATION

### Région de l'Atlantique

---

- Des agents de libération conditionnelle dans la collectivité et des représentants des établissements résidentiels communautaires rencontrent régulièrement le personnel des établissements dans le but de fournir de l'information sur les services communautaires mis à la disposition des délinquants.
- Des agents de libération conditionnelle du Pénitencier de Dorchester rencontrent des délinquants à l'Établissement de l'Atlantique pour les préparer à leur transfert d'un milieu à sécurité maximale vers un établissement à sécurité moyenne, alors que des agents de libération conditionnelle dans la collectivité visitent les établissements et y rencontrent des délinquants afin de répondre à leurs questions sur les responsabilités qu'ils doivent assumer durant leur période de surveillance communautaire. Ces réunions contribuent à atténuer leur anxiété et ont mené à une transition plus en douceur et plus fructueuse.

### Région du Québec

---

- Dans le cadre d'un projet pilote destiné aux délinquants des établissements de Donnacona et Leclerc, des agents de libération conditionnelle dans la collectivité des deux districts de la région du Québec passent systématiquement en revue tous les dossiers de libération d'office 12 mois avant la date de mise en liberté des délinquants et travaillent avec les agents de libération conditionnelle en établissement pour élaborer des plans de libération conditionnelle. Il y a des rencontres avec des membres de la collectivité et des représentants de l'établissement en vue de clarifier les plans, de répondre aux questions et de cerner les besoins.
- Un agent de libération conditionnelle dans la collectivité est affecté au bureau de libération conditionnelle de Ville-Marie pour traiter tous les cas nécessitant une assignation à résidence (semi-liberté, libération conditionnelle totale ou libération d'office avec assignation à résidence). L'affectation d'une personne-ressource permet de trouver des solutions rapides aux besoins des délinquants et d'appuyer grandement les efforts des agents de libération conditionnelle en établissement.

### Région de l'Ontario

---

- Les directeurs du Pénitencier de Kingston et des établissements de Bath et de Grand Valley, ainsi que des directeurs de district provenant de la collectivité et des cadres supérieurs de CORCAN intègrent leurs efforts en vue de réduire le taux de libérations d'office assorties d'une assignation à résidence dans la région de l'Ontario.

- Dans le cadre d'une nouvelle initiative de liaison, des agents de libération conditionnelle dans la collectivité travaillent avec les agents de libération conditionnelle en établissement dans le but d'étudier les dossiers de libération d'office assortie d'une assignation à résidence, de manière à analyser d'autres options possibles et à resserrer les plans de mise en liberté. Des représentants des établissements résidentiels communautaires font aussi partie du processus d'examen.

### Région des Prairies

---

- L'Établissement de Rockwood a confié à un agent de libération conditionnelle le mandat de travailler auprès des délinquants atteints de troubles mentaux. Il rencontre chaque mois le planificateur de la mise en liberté des délinquants atteints de troubles mentaux pour faciliter la planification de la mise en liberté de ces délinquants.
- L'équipe chargée de la réinsertion sociale des Autochtones (ERSA) a vu le jour en mars 2009, dans le cadre d'un projet pilote dans le corridor du Manitoba qui visait à créer des liens entre l'établissement, les pavillons de ressourcement et les bureaux de libération conditionnelle afin d'améliorer la planification du retour dans la collectivité des délinquants autochtones, entre 6 et 12 mois avant leur mise en liberté. Une ERSA est aussi constituée dans le corridor de la Saskatchewan depuis septembre 2009.

### Région du Pacifique

---

- La relation entre le Village de guérison Kwikwèxwelhp et la Première nation locale de Chehalis est resserrée grâce au groupe de travail dont les membres se réunissent tous les mois à titre de « conseil des programmes coopératifs », constitué également du personnel du Village de guérison et de la Bande indienne de Chehalis. Ces rencontres ont permis de mettre en œuvre divers projets coopératifs de mobilisation communautaire entre les deux organisations.
- L'Établissement du Pacifique a travaillé avec le Collège Langley afin d'établir des normes régissant le programme d'aidants qui soient conformes aux normes communautaires. Quand les délinquants terminent le programme, ils reçoivent un certificat du Collège Langley et, lorsqu'ils postulent pour un emploi dans la collectivité, le public peut vérifier que le candidat possède bien un diplôme reconnu du Collège et qu'il en respecte les normes.

# Miser sur le succès : Un autre chapitre des programmes correctionnels efficaces

**Par Jodi McDonough, Agente de programmes**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) se prépare à écrire un autre chapitre de la riche histoire de ses programmes correctionnels efficaces.

En janvier 2010, le SCC mettra à l'essai sa troisième génération de programmes correctionnels en lançant trois nouveaux programmes entièrement distincts pour les délinquants dans tous les établissements et les centres communautaires de la région du Pacifique. Ces programmes, soit un programme multiculturel, un programme pour délinquants sexuels et un programme multiculturel pour délinquants Autochtones, comprennent tous un volet de maintien des acquis en établissement et dans la collectivité. Regroupés sous l'appellation officielle de Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI), ces nouveaux programmes font appel aux aspects les plus efficaces de nos interventions correctionnelles ainsi qu'aux innovations les plus prometteuses des recherches sur les programmes correctionnels.

En termes simples, le MPCI ne changera pas les façons de faire du SCC déjà connues pour être efficaces, car les programmes correctionnels du SCC ont toujours été conçus pour répondre aux besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquants et ils ont toujours fait appel à une approche cognitivo-comportementale qui respecte les principes du risque, des besoins et de la réceptivité – une méthode de traitement qui a fait ses preuves et qui permet constamment d'obtenir les meilleurs taux de réduction de la récidive avec violence et de la récidive générale.

En fait, la plus récente évaluation des programmes correctionnels du SCC menée à l'échelle nationale révèle que le Programme national de traitement de la toxicomanie du SCC donne lieu à une impressionnante réduction de 63 % des crimes avec violence et que d'autres programmes correctionnels offerts par le SCC donnent des résultats relativement similaires.

Malgré ces bons résultats, le SCC a continué à éprouver des difficultés dans le domaine de la prestation des programmes au cours des dernières années en raison de plusieurs problèmes logistiques de longue date et du changement du profil des délinquants.

Comme l'explique M. Michael Bettman, directeur des Programmes de réinsertion sociale à l'administration centrale : « À l'heure actuelle, nous avons 38 programmes correctionnels nationaux, qui sont tous offerts indépendamment les uns des autres... les remplacer par un programme intégré qui comporte un plus grand nombre de séances mais qui a le même contenu... nous permettra de faire des économies d'échelle extraordinaires et de répondre efficacement aux multiples besoins différents des délinquants. »

M. Bettman ajoute : « Le MPCI donne au Service l'occasion de revenir sur les formidables progrès qu'il a accomplis dans le domaine de l'élaboration et de la prestation de programmes correctionnels au cours des 30 dernières années. »

L'évolution des programmes correctionnels du SCC remonte aux années 1980, lorsque ce dernier a élaboré sa première série de programmes correctionnels en s'inspirant des nombreuses recherches menées sur les traitements correctionnels efficaces.

L'élaboration de cette première génération de programmes correctionnels dans les années 1980 représentait un changement fondamental dans la philosophie des services correctionnels canadiens. De façon plus particulière, ce changement a élargi la portée de nos interventions pour inclure des programmes qui visaient à traiter directement les facteurs menant à un comportement criminel, en guise de complément aux programmes de formation scolaire et professionnelle que nous offrons déjà.

M. Bettman explique que, si on compare les trois générations de programmes correctionnels du SCC, on constate que la première génération de programmes était relativement courte et conçue pour enseigner aux délinquants des techniques de résolution de problèmes, de gestion des émotions et de prévention des rechutes.

La deuxième génération de l'histoire des programmes correctionnels du SCC a été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste éventail de programmes de divers niveaux d'intensité, tous conçus pour traiter des facteurs de risque précis liés à des activités criminelles particulières. Parallèlement, des programmes correctionnels spécialisés destinés aux délinquants autochtones et aux délinquantes ont été mis en œuvre pour répondre aux besoins uniques de ces groupes sur le plan correctionnel.

Il s'agit d'une évolution que M. Bettman décrit avec fierté et conviction : « Nos programmes permettent de réduire la criminalité – ils font partie des nombreuses choses pour lesquelles le SCC est reconnu à titre de chef de file mondial ». Si on tient compte de la longue liste des administrations correctionnelles qui ont réussi à mettre en œuvre des programmes correctionnels du SCC à l'étranger, l'affirmation de M. Bettman semble presque modeste.

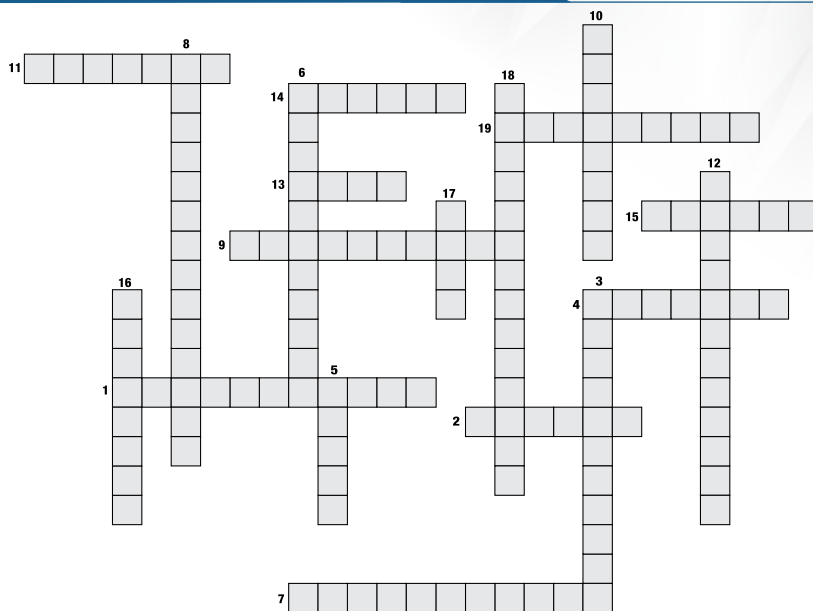
M. Bettman nous rappelle toutefois que, même si les évaluations continuent de confirmer l'efficacité de nos programmes actuels, leur popularité a créé une série de difficultés opérationnelles que la Division des programmes de réinsertion sociale espère résoudre grâce à la mise en œuvre du MPCI.

« Il existe toujours une demande à laquelle nous devons satisfaire, explique M. Bettman. Le MPCI est la méthode que nous avons choisie pour régler certains problèmes en prenant le meilleur des programmes que nous offrons actuellement et en répondant de façon plus holistique aux divers besoins des délinquants. »

L'idée est de faire en sorte que les délinquants qui ont besoin de suivre des programmes correctionnels pour changer leur comportement puissent avoir accès à un continuum de programmes du SCC plus complet, qui s'étend depuis l'étape initiale de l'incarcération jusqu'à la libération, et qu'ils puissent en tirer profit. Outre la plus grande continuité de soins offerte par ce nouveau modèle, la nature intégrée de ces nouveaux programmes aidera les délinquants à comprendre les liens intrinsèques entre les divers facteurs de risque et à accroître leur capacité à mettre en pratique les compétences qu'ils ont acquises pour gérer plusieurs facteurs de risque à la fois.

On s'attend à ce que cette nouvelle approche, même si elle n'a pas encore été mise en œuvre ni évaluée, aide le Service à répondre aux besoins de plus en plus complexes de la population de délinquants d'aujourd'hui et à mieux protéger la sécurité publique pour les années à venir.

# Mots croisés



## HORIZONTELEMENT

- La direction au sein du Service correctionnel du Canada (SCC) qui collabore avec les collectivités et les délinquants autochtones s'appelle : \_\_\_\_\_ pour les Autochtones.
- Comme il est décrit dans nos valeurs fondamentales, nous respectons la dignité des individus, les \_\_\_\_\_ de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.
- Le SCC, en tant que composante du \_\_\_\_\_ de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.
- La justice \_\_\_\_\_ se veut une approche non conflictuelle et non rétributive qui s'intéresse tout particulièrement au rétablissement des victimes, à la responsabilisation des délinquants ainsi qu'à la collaboration des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres.
- Le SCC travaille en étroite collaboration avec la \_\_\_\_\_ nationale des libérations conditionnelles.
- Le SCC exécute son mandat conformément à la primauté du droit et plus particulièrement à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en \_\_\_\_\_ sous condition*, laquelle lui confère son cadre législatif.
- Le « pénitencier provincial du \_\_\_\_\_-Canada », situé à Kingston, en Ontario, fut le premier établissement à recourir au concept des maisons pénitentiaires, accueillant six premiers détenus le 1<sup>er</sup> juin 1835.
- Le titre du rapport du Comité d'examen du SCC, soumis le 31 octobre 2007 est : Pour une sécurité publique \_\_\_\_\_.
- L'\_\_\_\_\_ en matière d'emploi est le terme créé par la juge Rosalie Silberman Abella, présidente de la Commission royale sur l'équité en matière d'emploi (1984), pour désigner la méthode canadienne de mise en œuvre de l'égalité complète en matière d'emploi.
- Le service qui fait appel à des délinquants s'étant réinsérés dans la collectivité depuis au moins cinq ans, pour aider d'autres condamnés à perpétuité à cheminer tout au long de leur peine, s'appelle : \_\_\_\_\_.

## VERTICALEMENT

- Le Plan \_\_\_\_\_ relatif aux services correctionnels autochtones du SCC permet de s'assurer que le système correctionnel fédéral est adapté aux besoins de tous les délinquants autochtones et contribue à la sécurité et à la santé des collectivités.
- Nous croyons que le partage des \_\_\_\_\_, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre mission.
- Dans les années 30, la Commission \_\_\_\_\_ a étudié le système correctionnel du Canada et y a proposé de nombreux changements.
- Le Programme de \_\_\_\_\_ du SCC est axé sur : la responsabilisation accrue des délinquants, l'élimination de la drogue, l'amélioration des interventions et des programmes correctionnels, la modernisation de l'infrastructure physique et le renforcement des services correctionnels communautaires.
- C'est en 1976 que le gouvernement du Canada a aboli la peine \_\_\_\_\_.
- Le SCC est chargé de la \_\_\_\_\_ des délinquants qui purgent des peines de deux ans ou plus et de leur réinsertion en toute sécurité dans la société.
- Au bas de l'emblème du SCC, on peut lire : « Futura \_\_\_\_\_ » qui signifie « Préparer l'avenir ».
- Le SCC compte \_\_\_\_\_ administrations régionales et une administration centrale.
- Les services correctionnels \_\_\_\_\_ ont pour tâche de graduellement remettre en liberté les délinquants, en s'assurant qu'ils ne représentent un danger pour personne et en les aidant à s'adapter à la vie à l'extérieur. ■

Les réponses à ces questions seront incluses dans le prochain numéro d'*Entre Nous*.